

AGENCE DE L'EAU ARTOIS - PICARDIE

(Établissement Public de l'État – Ministère de la transition écologique)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Annexe technique n° 2 :

Grille de notation

Marché réf. 26-A.O.I-05 : Délivrance de l'agrément du dispositif de suivi régulier des rejets auprès des établissements industriels assujettis à la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique et délivrance de l'agrément

POUVOIR ADJUDICATEUR :

AGENCE DE L'EAU ARTOIS - PICARDIE

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 DOUAI Cedex

Tél. : 03.27.99.90.00 / Fax : 03.27.99.90.15 / www.eau-artois-picardie.fr

SIRET : 185 911 781 00028

OBJET DU MARCHÉ :

Délivrance de l'agrément du dispositif de suivi régulier des rejets auprès des établissements industriels assujettis à la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique et délivrance de l'agrément

CHAPITRE IV – GUIDE D'ÉVALUATION DES DISPOSITIFS

DIAGNOSTIC DE FONCTIONNEMENT D'UN DISPOSITIF DE SUIVI REGULIER DES REJETS ET DE MESURE DE LA POLLUTION EVITEE PAR UN OUVRAGE DE DE POLLUTION

Coordonnées de l'établissement :	
Code agence de l'eau :	
Date ou Numéro d'agrément SRR :	
Date d'intervention :	
Organisme de contrôle :	
Laboratoire(s) de contrôle :	
Denomination des points de suivi régulier des rejets et de mesure de la pollution évitée par un ouvrage de dépollution	
Point 1 :	SRR
Point 2 :	
Point 3 :	
Point 4 :	
Point 5 :	
Point 6 :	

le 00/01/1900		Point 1		Point 2	
Mesure de débit en écoulement à surface libre		Oui	Non	Oui	Non
1	Le dimensionnement de l'organe de mesure vis-à-vis de l'étendue des débits à mesurer, y compris celui des canaux d'approche et de fuite, sont-ils conformes aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions des constructeurs ?				
2	La planéité et l'horizontalité de l'organe de mesure, y compris pour les canaux d'approche et de fuite, sont-elles conformes aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions des constructeurs ?				
3	L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien de l'organe de mesure, y compris ceux des canaux d'approche et de fuite, sont-ils satisfaisants ?				
4	Le fonctionnement hydraulique de l'organe de mesure, en amont et en aval, est-il satisfaisant ?				
5	Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc.) et présente-t-il un état de propreté satisfaisant ?				
6	L'implantation du capteur respecte-t-elle les normes en vigueur et/ou les prescriptions des constructeurs ?				
7	Existe-t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?				
8	La loi hydraulique $Q = f(h)$ utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?				
9	L'écart (*) entre d'une part les résultats de mesures obtenus à partir des dispositifs en place et ceux mesurés par l'organisme de contrôle d'autre part est-il : $\leq$ à 10% pour un volume mesuré $\leq$ à 50 m ³ ? $\leq$ à 5% pour un volume mesuré $>$ à 50 m ³ par un organe calibré ? Pour les débits $<$ 10 m ³ , le fonctionnement sera alors apprécié par l'opérateur.				

Mesure de débit en écoulement en charge		Oui	Non	Oui	Non
1	Le débitmètre est-il adapté vis à vis de l'étendue des débits à mesurer, est-il installé conformément aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur, le report éventuel de la mesure s'effectue-t-il correctement ?				
2	Si une mesure comparative est possible, l'écart (*) entre les résultats de mesures obtenus sur le point de mesure et de manière déportée d'une part, et par l'organisme de contrôle d'autre part, est-il $\leq$ à 5 % (**) ?				
Ou	Si une mesure comparative est impossible ou que l'écart se situe entre 5 et 10% et qu'un bilan eau (entrée / sortie ou autre) peut-être établi, est-il cohérent ($\leq$ 10%) ?				
Ou	Si une mesure comparative est impossible ou que l'écart se situe entre 5 et 10% et qu'un contrôle annuel de fonctionnement du débitmètre est assuré, le rapport d'intervention atteste-t-il d'un bon fonctionnement du débitmètre ?				
Ou	Si une mesure comparative est impossible ou que l'écart se situe entre 5 et 10% et qu'un étalonnage du débitmètre par un laboratoire accrédité est réalisé, l'incertitude de mesure du débitmètre est-elle conforme aux prescriptions du constructeur ?				

Dispositifs de Prélèvement		Oui	Non	Oui	Non
1	Le point de prélèvement est-il correctement implanté et situé dans un milieu homogène et brassé ?				
2	Le circuit de prélèvement, y compris la boucle primaire, présente-t-il un état de fonctionnement satisfaisant, son diamètre est-il $\geq$ à 9 mm ?				
3	Le volume de prélèvement par cycle est-il $>$ à 50 ml et est-il répétable à $\pm$ 5 % ?				
4	La vitesse d'aspiration, y compris celle de la boucle primaire, est-elle $\geq$ à 0,5 m/s ?				
5	Le préleveur est-il asservi au débit, ou au volume écoulé, assure-t-il un nombre de prélèvements égal, en moyenne, au moins à 4 (***) par heure de rejet effectif ? Les horaires de prélèvement et de totalisation des débits sont-ils synchronisés ?				
6	La température de l'enceinte de prélèvement est-elle adaptée ? Si elle est réfrigérée, sa température est-elle maîtrisée à 5°C $\pm$ 3°C ?				
7	L'écart entre le volume théorique et le volume prélevé est-il $\leq$ à 10 % ?				

(*) calcul de l'écart par rapport à la moyenne des 2 valeurs

(**) Hors boues (EMT $\leq$ 10 % pour les DEM boues)

(***) La préconisation est à 6 prélèvement par heure effective de rejet et la tolérance de validation à 4

COMPARATIF ANALYTIQUE																		
Les analyses de l'établissement sont réalisées par :																		
Les analyses de contrôle ont été réalisées par : 0																		
Les échantillons sont-ils constitués, conservés et mis en analyse, selon les règles de l'art en vigueur ?																		
Le guide AQUAREF est-il respecté pour le prélèvement des échantillons SDE (1) ? Non																		
Les échantillons sont-ils fractionnés sous agitation mécanique (2) ? Non																		
La conservation et le transport des échantillons est-il assuré à 5°C ±3 (3) ? Non																		
Les analyses sont-elles mises en œuvre sous 24 h (4) ? Non																		
Les analyses sont elles correctement effectuées ?																		
Nombre d'analyses ayant fait l'objet d'un comparatif : 0																		
Nombre de résultats analytiques conformes : 0																		
Paramètres	Point 1					Point 2					Point 3							
Concentration en mg/l	Etablissement	COFRAC	Labo de contrôle	COFRAC	Ecart (%)	Conformité	Etablissement	COFRAC	Labo de contrôle	COFRAC	Ecart (%)	Conformité	Etablissement	COFRAC	Labo de contrôle	COFRAC	Ecart (%)	Conformité
DBO5																		
DCO																		
ST DCO																		
COT																		
MEST																		
NKJ (N)																		
NH4 (NH4)																		
NO2 (NO2)																		
NO3 (NO3)																		
Azote Global (NGL)																		
PT																		
MI																		
ADOX																		
As																		
Cd																		
Cr																		
Cu																		
Hg																		
Ni																		
Pb																		
Zn																		

(1) Tuyau d'aspiration en téflon et bouchons en verre
 (2) Tolérance pour les points de rejet industriels si la concentration en MES est inférieure à 60 mg/l
 (3) Regarder les conditions de stockage sur site et la température des enceintes de stockage notée sur les bulletins d'analyses
 (4) A défaut, tenir compte de la stabilisation ou de la congélation éventuelle des échantillons

Identifier en jaune les résultats d'analyse produits par le laboratoire interne

COMPARATIF ANALYTIQUE : DEFINITION DES ECARTS MAXIMUM TOLERES (EMT)

Code SANDRE	Paramètres	Unités	Limites de quantification	Seuil de comparaison	Concentration supérieure au seuil de comparaison et inférieure ou égale à	Ecart Maximum Toléré	Concentration supérieure à	Ecart Maximum Toléré
1313	DBO5	en mg/l de O2	3	15	80	30%	80	20%
1314	DCO	en mg/l de O3	30	80	250	20%	250	10%
6396	ST DCO	en mg/l de O4	10	20	150	20%	150	10%
1305	MEST	en mg/l	2	15	60	30%	60	20%
1319	NKJ (N)	en mg/l de N	0.5	6			6	10%
NGL	NGL	en mg/l de N	1	6			6	20%
1335	NH4 (NH4)	en mg/l de NH4	0.5	6			6	10%
1339	NO2 (NO2)	en mg/l de NO2	0.05	1			1	20%
1340	NO3 (NO3)	en mg/l de NO3	1	5			5	20%
1350	PT	en mg/l de P	0.05	1			1	20%
1369	As	en mg/l	0.005	0.5	1	60%	1	30%
1388	Cd	en mg/l	0.002	0.5	1	60%	1	30%
1389	Cr	en mg/l	0.005	0.5	1	60%	1	30%
1392	Cu	en mg/l	0.005	0.5	1	60%	1	30%
1387	Hg	en mg/l	0.0005	0.005	0.01	60%	0.01	30%
1386	Ni	en mg/l	0.005	0.5	1	60%	1	30%
1382	Pb	en mg/l	0.002	0.5	1	60%	1	30%
1383	Zn	en mg/l	0.01	0.5	1	60%	1	30%
1106	AOX	en mg/l	0.01	0.05	0.5	60%	0.5	30%
1841	COT	en mg/l	0.3	5	15	30%	15	10%

Le calcul des écarts analytiques est effectué si l'un des deux ou les deux résultats sont au dessus du seuil de comparaison. L'écart est calculé par rapport à la moyenne des 2

LIMITES DE QUANTIFICATION POUR LES SDE

Code SANDRE	Paramètres	Limites de quantification	Coefficient multiplicateur de la masse rejetée
1458	Anthracène	0,010 µg/l	100
1114	Benzène	1,0 µg/l	10
1115	Benzo(a)pyrène	0,010 µg/l	100
1116	Benzo(b)fluoranthène	0,005 µg/l	100
1117	Benzo(k)fluoranthène	0,005 µg/l	100
1118	Benzo(ghi)pérylène	0,005 µg/l	1 000
6616	Di(2-éthylhexyl)phtalate DEHP	1,0 µg/l	10
1497	Ethylbenzène	1,0 µg/l	10
1191	Fluoranthène	0,010 µg/l	100
1204	Indeno(1,2,3-cd)pyrène	0,005 µg/l	1 000
1517	Naphtalène	0,050 µg/l	10
6598	Nonylphénols mélange	0,5 µg/l	50
6600	p-Octylphénol mélange	0,5 µg/l	100
1278	Toluène	1 µg/l	10
2879	Tributylétain cation	0,02 µg/l	1 000
1780	Xylènes	2 µg/l	10

